



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Yvelines

Mairie de Montalet le Bois

Montalet-le-bois, le 23 septembre 2019

Déjections canines

Nous recevons de plus en plus de plaintes à propos des déjections canines qui jonchent nos trottoirs (en dur ou en herbe), ainsi que nos chemins communaux et par ce fait, nuisent à la qualité de nos balades et déplacements au sein du village.

Pour rappel :

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe. (Voir l'article R632-1 du Code Pénal).

J'en appelle donc au sens civique de chacun pour que nous puissions tous profiter pleinement de notre beau village.

Communication

Nous avons été interpellés sur le fait que certaines personnes ne recevaient pas toujours nos communications.

Pour remédier à ce problème, nous vous proposons donc de nous faire parvenir vos coordonnées (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse mail) et de nous dire par quel moyen vous préférez que nous vous contactions.

Vous pouvez nous répondre soit par mail à l'adresse : mairie.montalet@orange.fr soit sur papier à nous déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, afin que nous remettions notre base de données à jour.

En vous remerciant.



Samedi Brico

Je reviens vers vous pour mettre en place le prochain « samedi brico » (le 2ème), qui se déroulera le

samedi 19 octobre

Cette fois-ci, nous nous attaquerons à un nouveau projet, certes conséquent mais ambitieux, sur lequel nous retournerons régulièrement, la parcelle 139.

Pour ceux qui ne la situent pas, en sortant de Montalet-le-bois en direction de Lainville, c'est la parcelle boisée avant la source de la Bernon.

Afin de vous expliquer plus en détail le projet que nous avons sur cette parcelle, je vous convie tous (que vous participiez ou pas au « samedi brico ») à une réunion publique le

vendredi 11 octobre à 20h00

à la salle communale.

En espérant vous voir nombreux à ces deux dates.

Cordialement

Maël WOTIN
1^{er} adjoint au Maire

